



## **Une EPS de qualité et pas l'alourdissement de la charge de travail !**

Nous appelons les équipes EPS à revendiquer les moyens nécessaires à une éducation de qualité, à mettre sur le temps de service les missions supplémentaires, à mettre en avant les besoins réels pour une EPS de qualité.

### **Natation**

Les équipes fonctionnent souvent avec 3 enseignant.es pour 2 classes pour faire des groupes. Ne pas hésiter à demander que cela soit pris en compte en heures postes.

### **APPN**

Compte tenu des effectifs de classe, il ne faut pas hésiter à revendiquer des moyens (3 profs pour 2 classes, co-intervention), etc.

La circulaire « APPN » du 20/4/2017 nous y invite :

*« il convient d'inviter les enseignants à s'engager et à évoluer avec des effectifs d'élèves réduits... par des co-interventions permises au collège (art 7 de l'arrêté du 19 mai 2015). »*

*« ces formations doivent s'appuyer sur des dispositifs d'échanges, de débats et de travaux pratiques permettant de confronter expérience des collègues, retours de terrains et apports extérieurs »/ « gestes professionnels qui devront être régulièrement actualisés dans le cadre de la formation continue, en particulier pour les enseignants ayant besoin d'une formation spécifique, et enseignés dans la formation initiale »*

### **Autres APSA**

Que cela soit en gymnastique ou dans d'autres activités, la présence de « plus de maîtres que de classe » permet d'améliorer l'enseignement et la réussite de tous.tes les élèves. Partout où c'est possible, mettre en place des groupes à effectifs réduits pour permettre une EPS de qualité.

### **Coordination des APSA**

Nous continuons à demander que la coordination des APSA puisse être prise en abaissement des maxima de service comme le permet l'article 3 du décret du 20/8/2014 (voir kit « IMP »).

### **PSC1**

La montée des objectifs de formation en PSC1 du ministère est notée dans l'instruction ministérielle n°2016-103 du 24-8-2016. Former les élèves de 3eme à hauteur de 60 % en 2017/2018, de 70 % en 2018/2019.

De nombreux professeurs d'EPS sont investi.es dans la formation aux premiers secours. C'est une formation importante. Pourtant, nous voyons depuis la « montée en charge » la difficulté de prendre en charge ces formations en plus du service à temps complet.

C'est pourquoi nous proposons à ceux qui le souhaitent de demander à intégrer cette formation au temps de service en heures postes si possible.

### **Lycées Professionnels**

Des regroupements de sections s'organisent depuis plusieurs années afin d'économiser des heures. Ces regroupements sont souvent réalisés contre toute logique pédagogique, et l'EPS peut devenir l'une des seules disciplines à fonctionner avec des sections regroupées. Pour permettre une EPS de qualité il faut revendiquer de travailler en section (notre revendication est de ne pas dépasser 24 élèves). Le nombre d'élèves influe sur le temps de pratique de chacun.e. Ce qui est en jeu ce sont les apprentissages, ainsi que l'estime de soi pour nos élèves.

### **HSA**

Stoppons l'inflation des heures supplémentaires qui masquent les postes, qui créent fatigue et déplacements évitables et qui dégradent la dynamique et le travail collectif des équipes.

### **Les équipements : petit et gros matériel, gymnases...**

Une EPS de qualité sous-entend également une EPS avec les moyens techniques et pédagogiques pour l'enseigner. Les équipes d'EPS doivent revendiquer avec le soutien de leurs représentant.es et du SNEP-FSU le remplacement régulier du matériel pédagogique, la possibilité d'exercer dans des gymnases neufs, rénovés et éco-responsables.

### **Sections Sportives Scolaires (SSS)**

La circulaire du 15/12/2023 "Modalités d'aménagement scolaire permettant le renforcement de la pratique sportive des élèves" introduit une phrase sur les moyens: "*Les 3 heures dévolues à la section sportive scolaire sont partie intégrante de la Dotation Horaire Globale de l'établissement*". Dans la pratique, dans presque toutes les académies, les Rectorats ne donnent pas de moyens supplémentaires pour les SSS. Pour renforcer la pratique sportive, tout en permettant une éducation de qualité, ne pas hésiter à s'appuyer sur cette formulation pour dire qu'il est nécessaire que la DHG de l'établissement soit abondée par le rectorat de 3 heures.